

## EDITO

Quand vous lirez ces nouvelles, vos vacances approcheront où seront terminées. Alors chers(es) collègues, passez d'agréable mois de juillet et août. Un nouveau réseau nous attend à la rentrée d'octobre et il faudra s'y atteler afin que nous soyons tous dans la bonne « direction ». A ceux qui s'en vont en retraite, bonnes et longues vacances (Ils seront au moins 32 dont 24 en anticipés). A ceux qui arrivent dans l'entreprise, bon courage et bonne continuation (vous devriez être une petite vingtaine).

Le comité de rédaction

## DANS CE NUMERO

1	<del>Edito</del> <b>Edito</b>
1/2/3	Réunion CE du 14 Juin 2004 <del>Réunion CE du 18 novembre 2003.</del>
4/5 <del>43/4</del>	Réunion DP du 14 Juin 2004
5	L'assurance maladie vaut mieux que des polémiques
65/66 <del>7/8</del>	Plan de cohésion sociale <del>Commission de suivi sécurité du 4 novembre 2003.</del>
6	<b>Réunion du C.E. du 14 Juin 2004</b> La CFDT m'intéresse.

**Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 13 mai 2004.**

R : Approuvé sans aucun commentaire.

**Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion de la commission d'aide au logement du 09 avril 2004.**

R : Approuvé sans aucun commentaire.

**Q : Examen du bilan social 2001-2002-2003.**

R : Plusieurs remarques ont été effectuées par les représentants du C.E. et en particulier sur le budget formation qui est en baisse tout les ans. La direction fait remarquer que celui-ci reste au-delà du minimum légal.

**Q : Information sur l'évolution du capital KEOLIS.**

R : **Aujourd'hui**

SNCF participation → 44%

BNP Paribas → 48%

Vivendi universal → 8%

**Demain**

3III (fond d'investissement européen, anglais en particulier) → 53,5%

SNCF participation → 43,5%

Dirigeants et cadres Keolis → 3%

L'info est faite à la COMADI. Pas de changement à la tête du groupe keolis.

Ce journal a été conçu avec le concours de l'équipe CFDT et financé par ses adhérents.

Prix unitaire : ~~06~~€60



**Q : Information sur le contrat Prévoyance Carcept.**

R : Le nouveau contrat sera distribué dans les boites aux lettres.

**Q : Présentation des comptes SA STRD.**

R : Un exemplaire des documents est visible auprès du secrétaire de C.E. ou vers le responsable administratif et comptabilité, Mr Giliot J.F.

**Q : Création du poste assistant réseau.**

R : Suite à la nouvelle répartition des voitures encadrant le réseau, nous devons embaucher 8 personnes réparties en Six CR et deux A.M., il y aura 5 CR et 3 A.M et cette troisième personne sera un assistant réseau. Son responsable hiérarchique sera H. Gueneau.

**Q : Sondage effectué sur le nouveau roulement : résultats. Les salariés en maladie ou en congé ont-ils été contactés ?**

R : Tout le monde a été contacté. Il y a eu 311 réponses sur 376. *Commentaire depuis le CE du 14 Juin* : Depuis cette date des changements ont été effectués sur le roulement à 8h03 du service soirée dit « TC1S » et les personnels se sont positionnés pour rester ou partir de ce nouveau roulement.

**Q : Où en est l'acquisition du distributeur de tickets en ville ?**

R : Le cahier des charges est à la COMADI.

**Q : Quelle est la réponse de la CARCEPT par rapport à la question N° 8 de février 2004 ?**

R : « 8°/ PEUT-ON CHOISIR ET MODIFIER LES BENEFICIAIRES DU CAPITAL DECES CARCEPT », La réponse est OUI car régi par le code des assurances.

**Q : Définir l'ordre de passage des TC4.**

R : Voir avec la réunion temps annexe et délégués syndicaux.

**Q : Définir l'ordre de passage des TC65.**

R : Voir avec la réunion temps annexe et délégués syndicaux.

**Q : Demande d'une date pour l'ouverture des négociations des temps annexe.**

R : Le CHSCT et les délégués syndicaux se verront le 18 juin à 15h00.

**Q : Information bons de rentrée scolaire.**

R : Une nouvelle donne sera faite avec la rentrée 2004 les jeunes de 5 à 10 ans auront toujours un bon de 53€50 tandis que ceux de 11 à 18 ans sera de

56€50. Carrefour nous faisant une ristourne de 3% et Casino de 4%.

**Q : résultat du sondage assurance obsèques retraités.**

R : il y a eu 110 réponses soit 55% de retour. Il y a eu 40 résiliations. Préviade fera une estimation du surcoût et communiquera au CE ses résultats.

**Q : Nous renouvelons nos remarques concernant la laine contenue dans les pantalons d'été.**

R : Les remarques ont déjà été prises en compte.

**Q : Point sur les départs en retraites à la date de la réunion.**

R : Idem par rapport à la dernière réunion.

**Q : Date de la mise en place des 4 agents de maîtrise ( 3 pour les voitures d'intervention et un départ conducteur). Un à l'effectif en moins depuis le 1<sup>er</sup> juin.**

R : Pour la mise en place des 3 personnes pour l'intervention : celle-ci sera effective à la rentrée de septembre. *Pour le remplacement de l'A.M. qui est parti CR, aucune réponse ne nous a été donnée !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!*

**Q : suite aux « retouches » demandées par la COMADI, quel est le bilan de l'offre qui sera réellement effectué en octobre 2004 (% en moins par rapport à l'ancien réseau avec décompte kilométrique des deux réseaux)**

R : L'objectif de départ était de - 4,5% de kilomètres et le réalisé a été de - 4%. En terme de graphicage Le volume d'heure est de - 2,5% et en terme d'effectif aux alentours de -1,4%. *La réponse à notre question sur le kilométrage n'ayant pas eu d'écho, nous la reposerons en Septembre.*

**Q : Quand pourra être mise en place une sacoche conducteur de secours pour les AVT lorsqu'ils remplacent un agent de conduite ?**

R : B.Bourdenet voit avec F. Estignard pour une mise en place rapide.

**PROCHAINE REUNION C.E.  
LE 16 SEPTEMBRE 2004  
ET  
EXCEPTIONNELLE  
NOUVEAU RESEAU LE 31  
AOÛT 2004**

## **Réunion D.P. du 14 Juin 2004**

### **Questions C.F.T.C.**

**Q : Prévoir un système de verrouillage des fenêtres pour les bus climatisés.**

R : M.Mabrouk étant absent une réponse sera faite ultérieurement et un affichage sera mis en place.

**Q : Prévoir un marquage sécuritaire rapide de l'entrée et sortie du parking (avant accident et incidents).**

R : Le 17 et 18 juin un marquage sera fait.

**Q : Suite à l'incident du vol de sacoche à monnaie, serait-il possible de prévoir des portes billets et porte-monnaie officiel et reconnu sécuritaire par la STRD pour l'ensemble du personnel roulant**

R : La STRD ne souhaite pas officialiser un système car chaque CR aurait « son petit truc » pour ranger le surplus de monnaie (2€ et billets). Malgré la réponse de la direction, il y a un problème de responsabilité du CR en cas de vol. Dans l'accord sécurité, il faut qu'il y ait « agression » pour l'argent soit remboursé en cas de vol. Eh oui !!!

### **Questions C.G.T.**

**Q : A quand la réparation de la porte du casier consigne situé dans la salle repas du dépôt ?**

R : Nous allons transmettre au responsable concerné pour qu'il vous donne une réponse.

**Q : Nous demandons l'aménagement d'un endroit à miroir, pour les personnes de soirée souhaitant manger sur place avant leur prise de service soirée.**

R : B.Bourdenet ne comprend pas la différence entre le midi et le soir car aujourd'hui, les personnels qui passent par miroir le midi y mangent normalement, il n'y a aucune raison d'aménager différemment.

**Q : Pourquoi l'atelier ne met plus de housse sur le siège conducteur, lorsqu'un bus est changé ?**

R : une info sera de nouveau faite, afin de remédier à ce problème.

**Q : Date de fonctionnement des barrières du parking du dépôt.**

R : Nous attendons le 1<sup>er</sup> septembre afin que tout le personnel soit présent pour distribuer les badges, et nous rappelons que les barrières sont là pour sécuriser le dépôt.

**Q : Les bus à gaz passeront-ils sous tous les ponts de l'agglomération ?**

R : Non celui du CFA .

**Q : Du fait du congé maternité d'une personne agent d'accueil, le service a t-il été réorganisé ?**

R : A chaque absence, il y a besoin de réorganiser. Et sur des points précis l'encadrement va se mettre en renfort pour les aider.

**Q : Où en est l'avancée des travaux dans le cadre du nouveau réseau, pour l'instant ça ne bouge pas beaucoup !**

R : Tout est en train de se lancer et en particulier sur Dijon qui a divisé la ville en quatre parties pour le déclenchement des travaux. Il sera difficile d'avoir de la police municipale pour régler la circulation, car en fonction des travaux même les travaux de la ville ne sont systématiquement encadrés.

**Q : Nous demandons que la direction mette en place une formation pour le personnel qui le souhaite (parcours en bus), des nouveaux tracés du futur réseau.**

R : Il y a déjà une formation en cours et un document complètera très intéressant et pratique pour suivre les lignes dans un carnet type papier glacé, indéchirable et spiralé. De plus, des flèches sur le réseau seront mises pour indiquer le passage de la ligne.

### **Questions F.O.**

**Q : peut-on utiliser l'emplacement de l'ascenseur pour stationner les motos au parking Grangier comme il a été prévu initialement ?**

R : Il n'a jamais été prévu pour cela, mais Claude Dugrivet verra si l'on peut l'utiliser de temps à autre.

**Q : date de distribution des bermudas.**

R : la distribution sera faite certainement avec du retard, car le fabricant vient seulement de recevoir les tissus. Et nous verrons en fonction de la T° si le principe de l'année dernière peu être renouvelé. Date vers 15 juillet. Les fontaines réfrigérées seront installées en temps et en heure.

Mis en forme

**Q : Si un agent se fait verbaliser en excès de vitesse qui sera responsable en cas de dysfonctionnement du compteur de vitesse.**

R : Nous sommes incapables de répondre comme cela, mais le tribunal de police est le seul habilité à clarifier la situation. La question est délicate car certains bus ne sont équipés correctement de compteur. D'après la direction, en cas de force majeur, il faudra voir le cas précis.

## **PROCHAINE REUNION D.P. LE 16 SEPTEMBRE 2004**

## **L'assurance maladie vaut mieux que des polémiques**

**P**our la CFDT, il existe aujourd'hui un risque d'enfermer le débat sur l'assurance maladie dans une approche strictement financière, la CFDT ne peut l'accepter.

La CFDT s'oppose à toute mesure dont le seul but serait de réduire les dépenses, déconnectée de l'objectif essentiel : une meilleure organisation de notre système pour qu'il réponde mieux aux besoins des patients. C'est la priorité des priorités, fixée par le Haut Conseil, pour que chacun accède à des soins de qualité.

Cet objectif ne peut se réaliser que dans le cadre de responsabilités partagées entre l'Etat, l'assurance maladie, les Mutuelles, les professionnels et les usagers.

La CFDT continuera à peser durant le débat parlementaire, fort du succès de la mobilisation du 22 juin, pour faire avancer ses exigences dans le projet de loi.

La CFDT attend des parlementaires qu'ils mettent la priorité sur le parcours de soins en valorisant la coordination entre professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), autour du patient. Elle attend que la loi crée les conditions de cette coordination en favorisant l'engagement des professionnels dans des pratiques nouvelles.

Par ailleurs, la mesure prévoyant le relèvement du taux de la CRDS, accompagné d'une diminution de la durée de la dette (2020 au lieu de 2024) est une réponse en trompe l'œil. ■



## Plan de cohésion sociale

# Des ambitions positives qui créent au gouvernement une obligation de résultats

Pour la CFDT, les ambitions affichées dans le plan de cohésion sociale constituent des orientations positives qui créent au gouvernement une obligation de résultats.

Au vu du bilan de la loi contre l'exclusion votée en 1998, l'efficacité de ce plan dépend maintenant du respect des engagements notamment financiers et de la mobilisation de tous les acteurs, en premier lieu de l'Etat-employeur, des collectivités territoriales, des patronats des secteurs publics et privés.

En renouant avec une politique active de traitement social du chômage et de l'exclusion, le gouvernement reconnaît les limites du seul marché pour réguler l'emploi. Pour autant, la CFDT considère que le traitement social du chômage et de l'exclusion doit s'accompagner d'une véritable politique économique et sectorielle, au niveau national et européen, indispensable au développement de l'emploi.

La CFDT note avec intérêt que le plan ambitionne de traiter le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans toutes ses dimensions. L'emploi bien sûr, mais aussi le logement, l'insertion, en particulier des jeunes, la formation, l'égalité des chances en luttant contre toutes les formes de discriminations, notamment raciales.

Plusieurs exigences CFDT sont actées. C'est entre autres le cas de l'évolution du CI-RMA, la création des maisons locales pour faciliter l'emploi et l'insertion, du contrat unique d'insertion, des chartes territoriales de cohésion sociale engageant les différents acteurs dans une insertion de qualité vers l'emploi durable, du ciblage des populations

les plus éloignées de l'emploi et du renforcement de l'accompagnement, de la promotion de l'égalité et de la diversité du recrutement dans l'entreprise.

La CFDT défend depuis longtemps et avec opiniâtreté un véritable droit au logement. Le plan de cohésion sociale s'inscrit dans cette perspective avec notamment le doublement du nombre des logements sociaux, la garantie des risques locatifs dans le privé et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière. La CFDT attend désormais que les arbitrages financiers soient à la hauteur des ambitions affichées.

La CFDT demande que la traduction du plan dans les lois de programmation quinquennale donne lieu à concertation avec tous les acteurs concernés et intègre les travaux préparatoires de la conférence nationale sur l'exclusion.

La CFDT demeurera vigilante pour que le plan reprenne les propositions de la plate forme commune réalisée avec les grandes associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion : FNARS, COORACE, CNEI, CNLRQ, Chantiers Ecole, SNC et EMMAUS France. Ainsi, elle sera attentive à l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes, à la qualité des actions d'insertion et de formation, à la cohérence et la simplification des dispositifs, au soutien effectif au secteur de l'insertion par l'activité économique.

**La CFDT, qui fait de l'emploi durable pour tous une priorité, s'opposera aux mesures qui pourraient conduire à créer de nouvelles précarités ou à remettre en cause, pour des raisons idéologiques, les 35 heures.**

Elle intensifiera son action pour faire reculer les précarités et l'exclusion dans les entreprises et dans la société. ■

© CFDT (communiqué de presse du 1er juillet 2004)

~~la pénibilité du métier étant une composante importante pour eux. Ils ne l'ont pas signé, car cela ne~~

Mise en forme : Puces et numéros

Mis en forme

Mis en forme

Mise en forme : Puces et numéros

Une question,.....  
Des réponses.....

Sur le site Internet de la section :  
**Sur le site Internet de la section :**

[WWW.CFDTDELASTRD.COM](http://WWW.CFDTDELASTRD.COM)

Emel :

**CFDTDELASTRD@AOL.COM**

\* La CFDT STRD m'intéresse\*

NOM, Prénom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

.....

.....

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT ([CFDTdelaSTRD@aol.com](mailto:CFDTdelaSTRD@aol.com))
- Je souhaite adhérer à la CFDT (<http://CFDTDELASTRD.SITE.VOILA.FR>)

**Coupon à remettre à :**

Dans la boîte aux lettres du syndicat située vers l'entrée C.E. avec les autres boîtes.

OU vers

**Mr ROUSSELET Daniel (Conducteur)**

Mr CHAUMONNOT Hervé (Agent de Maîtrise)

**Mme ROUX Sophie (Conductrice)**

Mr CONTASSOT Pascal (Agent de Maîtrise)

**Mr CHAUMARTIN Alain (Conducteur)**

Mr SOREZ Olivier (Agent de Maîtrise)

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

